



**DECLARATION de la FNEC-FP-FO du Val d'Oise  
au CDEN du mardi 11 juillet 2017**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

L'ensemble des réformes de ces dernières années visant à toujours plus de territorialisation de l'école, a rencontré une opposition importante et continue des personnels de l'Education nationale. Le fait que le nouveau ministre de l'Education nationale ait été amené à prendre des mesures modificatives d'urgence sur le collège et sur les rythmes scolaires en témoigne.

**Concernant la réforme des rythmes scolaires, le nouveau décret Blanquer, s'il ouvre la possibilité pour les communes qui le souhaitent de revenir à une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur 4 jours de 6 heures – ce qui a le mérite de séparer nettement le scolaire et le périscolaire et de mettre fin au mercredi matin, source de frais divers pour les personnels (trajets supplémentaires, gardes d'enfants...), il ne rétablit pas une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national.**

Comme tout le monde le sait ici, les personnels sont fatigués de ces réformes qui désorganisent les écoles et aggravent leurs conditions de travail ainsi que les conditions d'apprentissage de leurs élèves.

**Dans notre département, d'après les documents fournis, plus de 100 communes (soit les deux tiers du Val d'Oise) vont revenir à une organisation sur 4 jours de 6h dès septembre 2017.**

**Si notre organisation accueille positivement ces choix**, nous continuons de considérer que l'organisation scolaire, tant sur la semaine que sur l'année doit relever de prérogatives nationales. Pour Force Ouvrière, il y a urgence à rétablir une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national, ne fluctuant pas d'une ville à l'autre en fonction des orientations politiques des élus locaux, des finances des collectivités

locales et des contingences territoriales. Notre organisation syndicale tient également à rappeler son attachement à une séparation claire entre le scolaire et le périscolaire. FO a toujours considéré que le décret Peillon de 2013 avait désengagé l'Etat de la gestion de l'école publique. **Ce que certains nomment « concertation locale » ou « choix de la communauté éducative locale » n'est qu'une tangente vers la gestion territoriale de l'école républicaine. Nous ne l'acceptons pas.**

Également à l'ordre du jour de ce CDEN, **le dédoublement des classes de CP en REP+** , a été décidé à moyen constant sans création de postes supplémentaires. Ce dédoublement aboutit à ne pas ouvrir des classes ailleurs et rogner sur les moyens existants. Il n'y a pas que dans les classes de CP des écoles REP+ que les effectifs doivent baisser.

Dans notre département, les 47 ouvertures de classes de CP en REP + impliquent que plusieurs dizaines d'écoles ne vont pas pouvoir bénéficier d'une ouverture de classe pourtant nécessaire, que les maîtres surnuméraires des REP+ et un nombre important de postes RASED sont récupérés.

**Quand on prend connaissance du dernier rapport de la cour des comptes ou la récente déclaration du Premier Ministre concernant la Fonction Publique, on ne peut être que douter de créations de postes pour les mois et années à venir, y compris dans l'Education nationale.**

Nous posons donc la question : à quel prix (ou en prenant sur quels moyens) se fera cette nouvelle réforme si elle est étendue aux classes de CE1 de REP+ et aux classes de CP et CE1 en REP ?